



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Affaire suivie par :

Paris, le
Réf. :

05 FEV. 2021

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur le permis de conduire de votre client, Monsieur

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que des modifications concernant son permis de conduire ont été apportées.

De ce fait, son permis est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur,
et par délégué,
la Chancelière du Bureau national
des droits à conduire